



Nombre de membres

en exercice: 10

Séance du lundi 25 février 2013

L'an deux mille treize et le vingt cinq février l'assemblée régulièrement convoquée le 20 février 2013, s'est réunie sous la présidence de Pierre, Didier Lamouroux.

Présents : 8

Votants: 8

Sont présents : Pierre Didier Lamouroux, Gilles Frais, Annabelle Cuvellier, Françoise Menel, Jérôme Trolliet, Gilles Gallès, Christophe Lartigue, Cédric Soulard

Représentés :

Excusés : Annie Possamai, Romain Roux

Absents :

Secrétaire de séance : Jérôme Trolliet

Monsieur le Maire demande aux membres de l'assemblée de bien vouloir lui indiquer s'il y a des commentaires à apporter au dernier procès-verbal de la réunion du mois précédent. Aucune observation n'étant faite, le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

Monsieur Jérôme Trolliet a été désigné, à l'unanimité, comme secrétaire de séance.

Éducation

Réforme des rythmes scolaires - DE_2013_07

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal des faits suivants :

Le Gouvernement souhaite modifier les rythmes scolaires des écoles primaires. Les élèves doivent avoir des jours plus courts et des heures d'enseignement le mercredi matin ou le samedi matin, ceci en sus de la semaine des 4 jours.

Les communes ayant une école sur leur territoire doivent délibérer sur l'application de cette réforme à la rentrée scolaire de 2013 ou celle de 2014.

Le Maire propose alors que cette réforme soit appliquée à compter de la rentrée 2014 avec une ouverture le mercredi matin.

Monsieur le Maire demande à l'assemblée délibérante de voter.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal souhaite que la réforme soit appliquée à compter de la rentrée scolaires 2014, il autorise Monsieur le Maire à signer les documents nécessaires pour la mise en place.

Résultat du vote : Adoptée

Votants : 8

Pour : 8

Contre : 0

Abstention : 0

Refus : 0

Aménagement

Nouvelle répartition du financement des travaux d'enfouissement

Monsieur le Maire présente le tableau récapitulatif des travaux d'enfouissement suite à une réunion avec un technicien du SDEEG.

Nouvelle proposition d'éclairage photovoltaïque pour l'Esplanade Fongrave

Monsieur le Maire fait part des éléments suivants fournis par le SDEEG :

Solution LED : 26 125.96€HT (devis SDEEG suite à l'étude de l'entreprise Bénito)

Solution photovoltaïque : 40 000€HT (estimation SDEEG dans l'attente d'un devis de Fonroche)

Suite à un rendez-vous avec la responsable commerciale de la Société Fonroche, Monsieur le Maire explique que le projet d'éclairage public photovoltaïque pour l'Esplanade Fongrave évolue.

La société a remis un devis au SDEEG d'un montant de 28 534.50€HT.

Monsieur le Maire fait remarquer que cette dernière étude ne comporte que 7 luminaires au lieu de 10 dans la solution LED de l'entreprise Bénito.

Monsieur le Maire dit avoir demandé un devis comportant le même nombre et les mêmes caractéristiques techniques aux deux entreprises. Le Conseil Municipal décide d'étudier la solution définitive suite aux devis présentant les mêmes caractéristiques techniques.

Lors de la présentation des devis, Gilles Galles demande ce que représentent les "frais de gestion". Monsieur le Maire indique qu'ils comprennent : la consultation des entreprises, le suivi des travaux, les demandes de subventions et les différentes démarches administratives.

Tout ceci correspond à la délégation de compétences de la Commune de Gornac vers le SDEEG pour l'éclairage public.

Basse tension - Moulin de Gonin - 2014 - DE_2013_08

Monsieur le Maire explique que les travaux sur les deux entrées de bourg progressent. Il demande au Conseil Municipal s'il souhaite voir les réseaux du côté du "Moulin de Gonin" enfouis. Le Conseil Municipal explique que ceci serait dans la continuité du projet et qu'en effet, il serait opportun de poursuivre l'aménagement dans ce sens.

Monsieur le Maire présente les montants de l'enfouissement de la basse tension (sécurisation fils nus):

Montant TTC des travaux : 85 255.00€

Montant de la part communale : 23 871.40€

Monsieur le Maire indique que l'assemblée délibérante doit alors l'autoriser à signer les documents pour se positionner sur la demande de subventions potentielles du Syndicat Départemental d'Énergie Électrique de la Gironde (SDEEG 33).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer les documents

nécessaires à ce projet.

Résultat du vote : Adoptée

Votants : 8

Pour : 8

Contre : 0

Abstention : 0

Refus : 0

Installation de la cabine téléphonique

Suite à la demande de suppression de la cabine téléphonique par Monsieur le Maire, une personne de l'entreprise Orange l'a informé que la Commune était dans l'obligation de conserver la cabine ou d'en faire un point phone. Suite à cet échange, monsieur le Maire a demandé un devis pour un point phone.

Poteaux d'éclairage public - Devant la Salle des Fêtes

Monsieur le Maire indique qu'il a fait enlever les poteaux béton servant à l'ancien terrain de basket qui se trouvaient devant la salle des fêtes, comme convenu lors d'une des dernières séances de Conseil Municipal. Jérôme Trolliet ajoute que ceci était nécessaire et que c'est une bonne chose.

Épicerie du Bourg

Françoise Menel dit que l'épicerie n'est pas dynamique. Elle demande ce que peut faire la Commune de Gornac. Monsieur le Maire répond que les murs appartiennent à la Commune et que le fonds de commerce a été vendu au locataire actuel par les précédents.

Monsieur le Maire dit que la Commune n'a aucun pouvoir. Il dit avoir déjà dialogué avec le locataire à plusieurs reprises pour lui demander pourquoi les étagères et étalages étaient pauvres en marchandises. Celui-ci lui a expliqué qu'il avait des difficultés financières.

Monsieur le Maire souhaite proposer une rencontre entre commerçants avec l'épicier. Françoise Menel est favorable et souhaite se joindre au groupe.

Réseau terrain Mme Saavedra - DE_2013_09

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal que Madame Saavedra a déposé une déclaration préalable pour une parcelle qui sera divisée en 4 lots. Monsieur le Maire lit l'avis du Syndicat Départemental d'Énergie Électrique de la Gironde (SDEEG) :

"Je vous informe que les lots 1 et 2 ne sont pas desservis en énergie électrique. Ils nécessitent une extension du réseau de distribution publique d'électricité d'environ 65 mètres. Les coûts estimatifs des travaux, à la charge de la commune, s'élèvent à :

- 3 217€ en technique aérienne
- 4 366€ en technique souterraine"

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal son avis. Ce dernier souhaite voir enterrer les

lignes et choisit donc la seconde solution.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer les documents nécessaires à ce projet et à inscrire cette dépense au budget 2013.

Résultat du vote : Adoptée

Votants : 8

Pour : 8

Contre : 0

Abstention : 0

Refus : 0

Approbation du PAVE - DE_2013_10

Suite à la présentation du Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et des aménagements des Espaces publics (PAVE) de l'entreprise Fact, Monsieur le Maire demande l'approbation au Conseil Municipal.

L'ensemble du Conseil Municipal approuve le PAVE présenté ce jour.

Résultat du vote : Adoptée

Votants : 8

Pour : 8

Contre : 0

Abstention : 0

Refus : 0

Choix des entreprises - Salle d'équipements sportifs de Fongrave - DE_2013_11

Monsieur le Maire présente la proposition de la Commission d'Appel d'Offres réunie le 5 mars 2013. La commission d'appel d'offre propose de retenir les entreprises suivantes :

Lots	Entreprises	Montant HT	Montant TTC
1 – Maçonnerie gros œuvre	Bottechia	25 807.13 €	30 865.33 €
2 – Charpente bois / couverture tuiles zinguerie / Serrurerie	Galles Gilles	30 000.00 €	35 880.00 €
3 – Menuiseries extérieurs aluminium	Sopeim	8 252.00 €	9 869.39 €
4 – Menuiseries intérieures aluminium	Galles Gilles	2 382.00 €	2 848.87 €
5 – Plâtrerie isolation	Gettoni	4 681.00 €	5 598.48 €
6 – Plomberie sanitaire	Dubergey Olivier	6 627.00 €	7 925.89 €
7 – Électricité courants forts et faibles / Chauffage et ventilation	Panche Jérôme	9 099.00 €	10 882.40 €
8 – Carrelage / Revêtements scelles	Nicot & Fils	5 999.90 €	7 175.88 €
9 – Peinture	EFP	2 793.61 €	3 341.16 €
Total		95 641.64 €	114 387.40 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal retient la proposition de la Commission et autorise le Maire à signer tous les documents nécessaires à la concrétisation de ce projet.

Résultat du vote : Adoptée

Votants : 8

Pour : 8

Contre : 0

Abstention : 0

Refus : 0

Salle d'équipements sportifs - Avenant - Architecte - DE_2013_12

Monsieur le Maire informe de l'avancement de l'organisation des travaux de la salle d'équipements sportifs.

Pour ce faire, monsieur le Maire indique que l'architecte, en charge du dossier, n'a pas modifié sa prestation.

Monsieur le Maire présente l'avenant de l'architecte où figure le montant du marché. Celui-ci est de 8 826.48€.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer les documents (dont l'avenant) et à inscrire cette dépense au budget 2013.

Résultat du vote : Adoptée

Votants : 8

Pour : 8

Contre : 0

Abstention : 0

Refus : 0

Jeux d'enfants - Esplanade Fongrave

Monsieur le Maire a reçu Sandrine Bréda, Présidente de l'association "Les enfants d'abord". Suite à la cessation de l'activité, l'association propose de verser une somme de 1 000€ pour participer à l'investissement de l'aire de jeux des enfants sur l'Esplanade Fongrave.

Intercommunalité

Nombres de siège - Nouvelle CDC - DE_2013_13

Monsieur le Maire expose au conseil qu'en application de l'article L.5211-6-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) une nouvelle composition des Établissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI) à fiscalité propre doit être fixée à compter du prochain renouvellement général des conseils municipaux ;

Cette nouvelle composition est déterminée soit pas accord local à la majorité qualifiée des communes membres ou à défaut d'accord à la représentation proportionnelle à la plus forte moyenne en application des III à VI de l'article L.5211-6-1 du CGCT.

Vu l'article L.5211-6-1 du CGCT ;

Vu l'article 83 II de la loi n°2010-1563 du 16 décembre 2010 ;

Considérant que la commune de Gornac est membre de la Communauté de Communes du Sauveterrois ;

Considérant qu'au prochain renouvellement général des conseils municipaux, tous les ERCO à fiscalité propre changeront de nombre de conseillers et de répartition des sièges ;

Considérant qu'en cas d'accord local, les communes membres doivent délibérer sur cette nouvelle composition 6 mois avant le 31 décembre de l'année précédant celle du renouvellement général des conseils municipaux ;

Considérant qu'en cas d'accord local, le nombre total de sièges ne peut excéder de plus de 25% le nombre de sièges qui serait attribué en application de l'article L.5211-6-1 III et IV et que la répartition des sièges tient compte de la population de chaque commune ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve le nombre et la répartition suivante :

Communes	3ème solution		
	Population DGF 2012	Titulaire	Suppléant
Blasimon	918	4	
Castelmoron-d'Albret	66	1	1
Castelviel	197	1	1
Caumont	175	1	1
Cazaugitat	273	1	1
Cleyrac	159	1	1
Coirac	226	1	1
Cours-de-Monségur	298	1	1
Coutures	91	1	1
Daubèze	156	1	1
Dieulivol	335	2	
Gornac	397	2	
Landerrouet-sur-Ségur	130	1	1
Mauriac	280	1	1
Mesterrieux	227	1	1
Mourens	406	2	
Neuffons	179	1	1
Le Puy	414	2	
Rimons	220	1	1
Saint-Antoine-du-Queyret	99	1	1
Saint-Brice	315	2	
Saint-Félix-de-Foncaude	297	1	1
Saint-Ferme	396	2	
Saint-Hilaire-du-Bois	93	1	1
Saint-Martin-de-Lerm	149	1	1
Saint-Martin-du-Puy	216	1	1
Saint-Sulpice-de-Guilleragues	234	1	1
Saint-Sulpice-de-Pommiers	232	1	1
Sainte-Gemme	250	1	1
Sauveterre-de-Guyenne	1898	7	
Soussac	186	1	1

Taillecavat	323	2	
TOTAL	9835	48	22

Résultat du vote : Adoptée

Votants : 8

Pour : 8

Contre : 0

Abstention : 0

Refus : 0

Finances publiques

Mandatement dépense d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au Budget Prévisionnel 2012 - DE_2013_14

Monsieur le Maire rappelle les dispositions extraites de l'article L 1612-1 du code général des collectivités territoriales : *...Jusqu'à l'adoption du budget, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette. Les crédits correspondants, visés aux alinéas ci-dessus, sont inscrits au budget lors de son adoption...*

Les crédits ouverts (hors remboursement d'emprunts) de 2012 étaient de 225 335,10€.

Conformément aux textes applicables, il est proposé au conseil municipal de faire application de cet article à hauteur de 56 333.76 € (< 25% x 225 335,10 €.)

Dépense d'investissement concernée :

Travaux d'enfouissement : 48 600€ à l'article 2315.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité d'accepter les propositions de Monsieur le Maire dans les conditions exposées ci-dessus.

Résultat du vote : Adoptée

Votants : 8

Pour : 8

Contre : 0

Abstention : 0

Refus : 0

Questions diverses

Participation à l'Assainissement Collectif (PAC)

Monsieur le Maire lit le mail émanant du Syndicat Intercommunal de l'Assainissement et de l'Eau Potable (SIAEP). Il indique les éléments suivants :

- la PAC remplace la Participation pour le Raccordement à l'Égout (PRE)

- la PRE était facturable lors de la demande de permis de construire
- la PAC sera facturée lors du branchement au réseau

Encombrant / Bennes

Monsieur le Maire indique qu'il serait peut-être nécessaire de mettre une benne à encombrant courant de l'été. Le Syndicat de l'Entre-deux-Mer-Ouest pour la Collecte et le Traitement des Ordures Ménagères (SEMOCTOM) fait une nouvelle campagne, comme tous les ans. Monsieur le Maire attire l'attention du Conseil Municipal sur les faits suivants :

- la première benne est gratuitement mise à disposition par le SEMOCTOM
- souvent, il y a beaucoup trop d'encombrant déposés pour une seule benne
- l'employé municipal doit nettoyer durant plus d'une journée le site choisi
- il est quasi systématique de commander une seconde benne au frais de la commune (353.71€ TTC en 2012).

Monsieur le Maire indique que l'information sera dans l'écho si le conseil municipal décide de mettre à disposition une benne. Il ajoute qu'un panneau lumineux dans le bourg pourrait également mieux véhiculer ce type d'information.

Aménagement du Bourg

En ce qui concerne la maîtrise d'œuvre pour l'Aménagement du Bourg, monsieur le Maire indique qu'il a rédigé le "Règlement de Consultation des Entreprises" avec un bureau d'étude.

Monsieur le Maire explique qu'il a chiffré les travaux, en prenant comme base l'étude préalable à la CAB et en supprimant les travaux que nous ne réaliserons pas.

L'affinement de ces chiffres sera important pour la préparation du budget 2013. De plus, il indique que le bureau d'étude pour la maîtrise d'œuvre fixera son taux en fonction de cette estimation de coût des travaux.

Monsieur le Maire indique que ces travaux doivent avoir lieu avant que le Conseil Général de la Gironde (CG33) ne réalise l'enrobé de cette voie.

Monsieur le Maire indique que la Commission d'Appels d'Offres (CAO) se réunira le 20 mars 2013 à 18h à la Mairie de Gornac.

Investissement 2013

Monsieur le Maire présente un document de travail des travaux et des dépenses prévisionnelles de 2013 en fonction des différents projets en cours pour la commune de Gornac.

Monsieur le Maire demande si le Conseil Municipal est d'accord pour que le Fond Départemental d'Aide à l'Équipement des Communes (FDAEC) soit demandé pour l'Aménagement de l'Esplanade Fongrave. L'ensemble du Conseil Municipal est d'accord.

Fête de l'Agneau

Monsieur le Maire indique que la fête de l'Agneau sera reconduite comme l'année dernière. Pour l'organisation, il indique que les Conseillers règlent les frais d'apéritifs, de fromage et de dessert à Annie Possamaï qui est chargée des achats. De plus, Monsieur le Maire indique que ce lundi, Monsieur Honegger, Vice-Président en charge du développement durable à la Communauté de Communes du Sauveterrois, interviendra pour faire une visite intitulée "Énergie et Éolien" devant le Moulin du Haut-Benauge.

Employée communale

Monsieur le Maire informe le conseil municipal de la modification du contrat de travail de Coralie Saintourein. Lorsqu'elle a débuté à la Mairie de Gornac, c'était un contrat d'insertion allant du 2 mars 2012 au 1 mars 2013. Cette échéance étant arrivée, Monsieur le Maire a proposé à Coralie un emploi permanent et modifié le volume horaire, le temps de travail est donc dorénavant de 29h/semaine contre 26h/semaine auparavant.

Monsieur le Maire indique que c'est nécessaire vue la charge de travail.

La séance est levée à 23h30.

Monsieur Pierre, Didier Lamouroux	
Monsieur Gilles Frais	
Madame Annabelle Cuvellier	
Madame Françoise Menel	
Monsieur Jérôme Trolliet	
Monsieur Gilles Gallès	
Monsieur Christophe Lartigue	
Monsieur Cédric Soulard	